

Le PRÉSIDENT: Je mets en délibération la "Revue financière", page 6. A-t-on des questions à poser à ce sujet?

M. FULTON: Pourrais-je demander quelles sont les raisons principales de la baisse à l'article "Impôts, locations de matériel et autres comptes de revenu"? Les impôts y sont-ils en particulier pour quelque chose?

M. GORDON: La baisse, je crois, tient en grande partie aux locations de matériel. La question est commentée au paragraphe 30.

M. FULTON: Vous y dites, je crois, que les locations de matériel répondraient pour les 3 millions de dollars?

M. GORDON: Voici la teneur en partie du paragraphe 30: "A cause de notre plus fort inventaire de wagons de marchandises, le loyer net payé en 1953 pour l'usage de matériel étranger a été réduit de presque 50 p. 100, soit de 3 millions de dollars." Et voici ce que dit le paragraphe 31:

Dans ce groupe de comptes figure aussi l'augmentation de \$710,000 dans la recette nette des hôtels, et de 2.1 millions de dollars réalisés par le rachat de débetures perpétuelles...

Il s'agit d'une écriture comptable dont voici l'explication: Ces débetures perpétuelles figuraient dans nos livres à un taux de change de $\$4.86\frac{2}{3}$; lorsque nous les avons rachetées comptant, nous avons payé le taux courant de la livre sterling. Cela nous a valu un profit sur le change qui a été porté dans notre compte du revenu de l'année.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, je me demande si c'est le moment le mieux choisi,—ou plus tard peut-être,—de demander à M. Gordon de toucher la question de la dépréciation.

Le PRÉSIDENT: Voulez-vous en dire quelque chose dès maintenant, M. Gordon?

M. GORDON: Oui, il vaut aussi bien en parler maintenant qu'à un autre moment.

M. MACDONNELL: Voudriez-vous en dire un mot, surtout à la lumière du rapport *Turgeon* et des recommandations qu'il renferme à la page 242.

M. GORDON: Au sujet de l'uniformité?

M. MACDONNELL: Oui, au sujet de l'uniformité.

M. GORDON: Je puis formuler une déclaration générale à ce sujet. La Commission des transports fait enquête depuis deux ans aux fins d'adopter des propositions qui assureront l'uniformité de la comptabilité. Pour ce qui est de la dépréciation en particulier, je crois que la Commission est actuellement saisie de propositions provisoires pour fins de discussion. Les chemins de fer et la Commission sont actuellement à discuter la question et nous comptons que la Commission en viendra à une décision au cours de l'année.

M. MACDONNELL: Il y a trois ans que le rapport *Turgeon* a été publié.

M. GORDON: Oui, mais il s'agit d'une question très compliquée et dont l'étude demande beaucoup de temps étant donné tous les points dont il faut tenir compte, mais je crois qu'en général on est allé aussi rapidement qu'il y a lieu d'espérer.

M. MACDONNELL: Pouvez-vous dire un mot dès maintenant de l'orientation générale du rapport? Auparavant, cependant, je voudrais vous poser une autre question. Vous maintenez actuellement une très forte réserve pour dépréciation à l'égard du matériel qui a augmenté cette année. Puis-je vous demander d'expliquer le régime de dépréciation appliqué au matériel autre que roulant. A lire le bilan et la revue générale, on a l'impression que vous vous en remettez presque entièrement à l'entretien indépendamment de votre matériel roulant à l'égard duquel vous avez constitué un fort fond de dépréciation.

M. GORDON: M. Armstrong pourrait peut-être répondre à la question.